

AVANT LE VOTE

Le responsable de salle vous donnera des tâches à réaliser avant l'ouverture des bureaux de vote. Par exemple :

- ✓ Vérifier l'aménagement des bureaux de vote;
- ✓ Placer la signalisation externe et interne (affiches, flèches de direction, etc.).

PENDANT LE VOTE

- ✓ Accueillez les électeurs;
- ✓ Mentionnez aux électeurs que l'utilisation du cellulaire ou de tout autre appareil électronique est interdite;
- ✓ Vérifiez le numéro du district et de la section de vote (SV) de l'électeur sur la carte de rappel reçue par la poste.

Si l'électeur se présente sans la carte de rappel :

- ✓ Recherchez le numéro du bureau de vote à l'aide des documents mis à votre disposition.

Pour trouver le numéro du bureau de vote, utilisez les documents suivants :

- ✓ Tableau de concordance numéro de SV versus l'endroit de vote ; et
- ✓ Documents « *Intervalles des voies de circulation* par endroit de vote » ou « *Intervalles des voies de circulation* par district » afin d'associer l'adresse de l'électeur avec sa SV et son bureau de vote.

- ✓ Demandez à l'électeur de préparer une des pièces d'identité suivantes afin de la présenter au scrutateur :



- ✓ Dirigez l'électeur vers son bureau de vote.

SITUATION PARTICULIÈRE

Si l'électeur ne possède pas l'une des cinq pièces d'identité mentionnées ci-dessus, accompagnez l'électeur à la table de vérification de l'identité de l'électeur afin d'établir son identité selon la procédure prévue. Référez-vous à l'Aide-mémoire - *Membres de la TVI* - Quoi faire.

Après le vote

- ✓ Ramassez les documents de référence
- ✓ Enlevez les affiches, les flèches de direction à l'extérieur et à l'intérieur;
- ✓ Aidez, à la demande du responsable de salle, aux transports des urnes et autre matériel électoral.

Le responsable de salle est votre supérieur. Il vous guidera tout au long de la journée.